**Procès-verbal du conseil d’école du mardi 7 novembre 2017**

Présents :

- Enseignants :

Messieurs Caro (Directeur) et Gall

Mesdames Ilponse Méheut, David, Ragani, Haddad, Le Goff, Tison, Creusat

- Parents d’Elèves Indépendants (élus et suppléants) :

Mesdames Collin, Lespilette, Oskargil, Zopissa, Dahan, Cahn-Bouchou, D’Onghia, Roussou

- IEN : Monsieur Sarie

- Mairie :

Monsieur Degryse (Conseiller Municipal)

Madame Ganipeau (Conseillère Municipale)

Excusés :

- Enseignant : Monsieur Daviot

1. **La fusion des écoles Pierre et Marie Curie / Saint-Exupéry**

Intervention de M. Sarie, Inspecteur de la circonscription

**Historique de la fusion**

L’an dernier, les directeurs en poste sur les deux écoles Mme Medjber et M. Mokhtari envisageaient un changement de poste pour la rentrée 2017. Finalement, seul M. Mokhtari est parti, Mme Medjber restant en charge de la direction de l’école Pierre et Marie Curie.

Par ailleurs, une diminution importante des effectifs sur les deux écoles depuis plusieurs années menace le groupe scolaire de la fermeture d’une classe dans chaque école. Ces fermetures ont été évitées de justesse pour cette année grâce à l’intervention des syndicats. En effet, actuellement le nombre d’élèves de Saint Exupéry s’élève à 216 élèves et à 217 pour Pierre et Marie Curie, répartis respectivement dans 9 classes. Le seuil de fermeture d’une classe par l’Inspection académique est de 220 élèves.

Un projet de fusion des deux écoles a donc été proposé par l’Inspecteur et communiqué en fin d’année scolaire à la Mairie et aux parents d’élèves.

Ce projet de fusion a également été évoqué avec M. Caro, directeur actuel de St Exupéry, le prévenant ainsi de la perte de son poste en cas d’aboutissement du projet (le directeur le plus anciennement en poste récupère la direction du groupe scolaire, dans ce cas il s’agirait de Mme Medjber).

**Arguments en faveur d’une fusion des deux écoles**

Avec la fermeture d’une classe, chaque école n’ayant plus que 8 classes, le directeur se verrait attribué 1/4 de décharge au lieu d’1/2 comme c’est le cas actuellement. Avec une fusion, le directeur serait déchargé à plein temps. Ceci est un avantage conséquent, sachant que les postes administratifs (emplois aidés) occupés par les EVS sont supprimés par le gouvernement.

Par ailleurs, la configuration permet la fusion : 2 écoles proches géographiquement séparées par une cour de récréation.

De plus, la fusion permettrait une mutualisation des compétences, du matériel, un travail d’équipe d’enseignants plus conséquent, des échanges de services et une répartition des élèves sur un plus grand nombre de classes en cas de non-remplacement d’un enseignant absent.

Enfin, la fusion ferait disparaître les a priori négatifs des familles sur les écoles puisqu’il n’y aurait plus 2 écoles distinctes.

**Inconvénients d’une fusion des deux écoles**

Avec la fusion, on obtiendrait une école avec beaucoup plus d’élèves et le départ du directeur le moins ancien sur son poste, en l’occurrence M. Caro.

De plus, une seule école à 16 classes après fusion ferait augmenter la moyenne des effectifs à 27,5 élèves par classe au lieu de 27 élèves par classe sur 2 écoles à 8 classes chacune.

**Calendrier**

Premier conseil d’école : Proposition par l’IEN du projet de fusion

Avant Noël : Prévoir un conseil d’école exceptionnel afin de procéder à un vote des enseignants et des représentants de parents élus. Le nombre de voies des enseignants pour et contre et le nombre de voies des parents pour et contre seront comptabilisées.

Les résultats seront remontés au directeur académique.

Parallèlement, le projet de fusion sera présenté et débattu lors d’un conseil municipal par les autorités territoriales. Un avis du directeur académique sera également transmis.

Date butoir de la carte scolaire : 30 novembre 2017

En février, arrêt de la carte scolaire : fermeture de classes ou pas. La fusion aura été arrêtée ou non auparavant.

Intervention des représentants de parents élus et de M. Degryse

Les parents, s’adressant à M.Degryse, déplorent la situation actuelle dans laquelle se retrouvent les deux écoles. Ils affirment que la responsabilité de la baisse conséquente des effectifs incombe au service scolaire de la Mairie qui n’a jamais refusé les nombreuses demandes de dérogation vers les écoles des autres secteurs de la ville, et ce depuis plusieurs années.

M. Degryse affirme qu’il n’a jamais été informé des éventuelles fermetures de classes, qu’il n’avait pas connaissance des enjeux liés aux dérogations acceptées aux familles.

Il se positionne en faveur des parents et s’engage à refuser toute future dérogation qui menacerait la stabilité des effectifs pour la rentrée prochaine afin d’éviter les fermetures de classes.

Une campagne de prévision des effectifs pour l’année scolaire 2018/2019 a été menée par les directeurs. En comptabilisant les élèves de grande section des maternelles Perrault et Daudet qui seraient accueillis au CP, les effectifs de St Exupéry et de Pierre et Marie Curie seraient estimés à 231 élèves, soit 11 élèves de plus que le seuil de fermeture.

Si ces chiffres venaient à être confirmés, les écoles ne seraient plus menacées par les fermetures de classes évoquées et M. Sarie convient que ce projet n’a plus lieu d’être.

1. **Le bilan de la rentrée scolaire**

Bilan mitigé :

Le règlement intérieur a été modifié compte tenu du retour à la semaine des 4 jours.

Les commandes de matériel sont arrivées à temps, avant même la pré-rentrée.

La commission de sécurité est passée dans l’école le 5 octobre 2017. Quelques prises électriques nécessitent d’être changées et un verrou doit être enlevé sur une porte de classe.

L’exercice d’évacuation d’alerte incendie a eu lieu le 25 septembre 2017.

Deux exercices de PPMS sont à prévoir dans le courant de l’année.

Un dysfonctionnement du réseau internet sur l’école perdure depuis la rentrée. La mairie en a été alertée mais aucune réponse satisfaisante n’a, pour l’instant, été apportée afin de régler ces problèmes récurrents.

Des problèmes de serrures de portes ont également été signalés ainsi que des défaillances électriques : pas de lumière dans la salle du poste G, dans la réserve, pas de lumières de tableau dans certaines classes.

Suppression des emplois aidés. L’EVS administratif de l’ école nous quitte fin novembre.

La structure de l’école est la suivante :

CP A : 24 élèves

CPB : 22 élèves

CE1 A : 21 élèves

CE1 B : 23 élèves

CE2 : 27 élèves

CE2/CM1 : 25 élèves (17 + 8)

CM1 : 25 élèves

CM1/CM2 : 24 élèves (12 + 12)

CM2 : 25 élèves

1. **Le compte de l’école**

L’école a commencé l’année scolaire avec un compte OCCE créditeur de 3239€.

1. **Les projets de l’école**

- Classe de neige : Séjour aux Contamines du samedi 13 au samedi 19 janvier 2018.

Ce voyage concerne les élèves de la classe de CM1/CM2 de Mme Tison et de CM1 de M. Marais et M. Daviot. Une réunion d’information est prévue prochainement.

- Les classes de CE2 et de CM1 ont prévu de participer au tournoi départemental de mini-hand au mois de juin prochain au CDFAS d’Eaubonne.

- Le partenariat avec le SIGIDURS a été renouvelé par les classes de CE2 (M. Caro) et de CE2/CM1 (M. Gall), afin de bénéficier d’interventions sur le tri de déchets, le recyclage et le compost.

1. **La piscine**

L’ordre de passage des classes a été modifié cette année en raison de l’ASSN que les CM2 ont obligation de passer avant la fin de l’année. Ainsi, les classes de CM2 iront à la piscine durant la 2ème période et non plus en dernière période.

Période 1 : CP

Période 2 : CM1 et CM2

Période 3 : CE1 et CE2

1. **L’APC**

L’APC se déroule le midi, les mardis, jeudis et vendredis.

Le dispositif a concerné (pour la première période 1) : 33 élèves sur l’ensemble des classes.

Le second SRAN annuel s’est déroulé durant la 1ère semaine des vacances de la Toussaint. Il a concerné 4 élèves de CM2 de l’école.